

CPJEPS

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

Franconville (95)

Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 39927

Présentation

Le certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » est un diplôme professionnel de Niveau 3.

Il est délivré par le Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des animateurs d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle.

Pour aller plus loin, consulter le référentiel du diplôme : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0282 du 29/11/2024](#)

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être âgé de 16 ans minimum sans condition préalable de diplôme.
- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC ; ou équivalent ; SST assorti de l'attestation de maintien de compétence (MAC).
- ▶ Être titulaire du BAFA ou BAFD.

OU

- ▶ Être capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle. Evaluation par une mise en situation professionnelle d'une activité de 20mn, suivi par un entretien de 20mn portant sur les aspects sécuritaires.
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **544 heures** de formation théorique.
- ▶ **1141 heures** en situation pratique.

Dates de formations

- ▶ Du **9 novembre 2026 au 5 novembre 2027.**

Lieu

Centre de formation Ifac Val d'Oise
3 allée Hector Berlioz
95130 Franconville

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **31 juillet 2026.**

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 100 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence ou le CNFPT pour les employeurs.
Coût de formation parcours partiels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ BC1 : 3 300 € ▶ BC2 : 1 700 € ▶ BC3 : 1 700 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

CONTACT



Théo Loisy
01 34 14 02 08
contact.formation@95.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Sélections

Les sélections sont mises en place conformément au décret du 10 novembre 2022 et à l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de 2/3 pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur et ses motivations à intégrer la formation. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Epreuve écrite (2 heures : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire).

3 - Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.

Date des épreuves de sélection :
Sur convocation

Dates d'informations collectives

Renseignements par téléphone

Alternance / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : 2 jours de cours par semaine en moyenne (calendrier précis fourni au moment de l'inscription aux informations collectives).

Objectifs

Le CPJEPS permet d'exercer en tant qu'animateur d'activités et de vie quotidienne, notamment dans les accueils collectifs de mineurs : accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances mais aussi dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. Il est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

Contenu de la formation

Le diplôme est obtenu par capitalisation de trois blocs de compétences. Un positionnement est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

► **Bloc 1 :** Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

► **Bloc 2 :** Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

► **Bloc 3 :** Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques
- Exercices d'application à partir de cas concrets
- Travail en groupe
- Conseil individualisé
- Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Situation d'évaluation certificative - Annexe 2 de l'arrêté du 9 novembre 2024 :

► **Bloc 1 :** Production d'un document écrit ; conduite d'une séance d'activité ; entretien avec les jurys

► **Bloc 2 :** Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys

► **Bloc 3 :** Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr





Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 39926



BPJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATEUR MENTION ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Franconville (95)

Présentation

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Animateur », mention « Animation Socio-Educative ou Culturelle » est un diplôme professionnel de niveau 4.

Il est délivré par le Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des animateurs professionnels.

Pour aller plus loin, consulter le référentiel du diplôme : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0282 du 29/11/2024](#)

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC ; ou équivalent ; SST assorti de l'attestation de maintien de compétence (MAC).
- ▶ Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **559 heures** de formation théorique.
- ▶ **917 heures** en situation pratique. Elle doit permettre une mise en situation de direction ou de sous-direction en ACM.

CONTACT



Théo LOISY
01 34 14 02 08
contact.formation@95.ifac.asso.fr

Dates de formations

- ▶ Du **1^{er} octobre 2026 au 4 octobre 2027.**

Lieu

Centre de formation Ifac Val d'Oise
3 allée Hector Berlioz, 95130 Franconville

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **30 juin 2026.**

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 800 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence ou le CNFPT pour les employeurs.
Coût de formation parcours partiels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ BC1 : 2 300 € ▶ BC2 : 1 200 € ▶ BC3 : 2 000 € ▶ BC4 : 2 000 €
Coût bi-qualification BPJEPS ASEC & CCDACM	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 7 600 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

Sélections

Les sélections sont mises en place conformément au décret n°2022-1426 du 10 novembre 2022 et à l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.

1- Epreuve écrite (3 heures) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

2- Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur l'expérience d'animation du candidat.

Date des épreuves de sélection 2025 :

Epreuve écrite : 25 mars, 14 avril, 23 avril, 19 mai, 8 juin, 24 juin et 6 juillet.

Epreuve orale : sur convocation.

Dates d'informations collectives

À Franconville (3 allée Hector Berlioz) en mai, juin, juillet et septembre.

Alternance / Stage pratique

La formation se déroule en alternance 3 jours/ 2 jours (calendrier précis fourni le 1er jour de formation).

Objectifs

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative ou culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il est en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure. L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

Contenu de la formation

Le diplôme est obtenu par capitalisation de quatre blocs de compétences. Un positionnement est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

Bloc 1 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du camps du sport ou de l'animation.

Bloc 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

Bloc 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Bloc 4 : Organiser et encadrer le «vivre ensemble» avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

Méthodes mobilisées

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Situation d'évaluation certificative - Annexe 2 de l'arrêté du 9 novembre 2024 :

- › **Bloc 1 :** Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys.
- › **Bloc 2 :** Production d'un ou plusieurs supports personnels ; entretien avec les jurys.
- › **Bloc 3 :** Production d'un document écrit ; Conduite d'une séance d'activité ; Entretien avec les jurys.
- › **Bloc 4 :** Production d'un document ; Entretien avec les jurys.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr





Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : RS5737

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Franconville (95)

Présentation

Le Certificat Complémentaire « Direction d'un Accueil Collectifs de Mineurs » est délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative.

Il est inscrit au répertoire spécifique.

Son objectif est de former des directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, financièrement individuel, etc.

Prérequis

- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; SST (en cours de validité).
- ▶ Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- ▶ ET être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Durée

- ▶ **130 heures** de formation théorique.
- ▶ En parallèle du BPJEPS ASEC pour la mise en situation pratique.

Dates de formations

- ▶ Du **9 novembre 2026** au **8 novembre 2027**.

Lieu

Centre de formation Ifac Val d'Oise
3 allée Hector Berlioz, 95130 Franconville

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet jusqu'au **30 juin 2026**. La convocation à l'épreuve orale de sélection ne se fera que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet	1 600 €

Modalités de financement : Consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

Sélections

Les sélections sont misent en place conformément au décret n°2022-1426 du 10 novembre 2022 et de l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.

1- Epreuve écrite (3 heures) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

2- Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur l'expérience d'animation du candidat.

Dates des épreuves de sélection :

Epreuve écrite : 25 mars, 14 avril, 23 avril, 19 mai, 8 juin, 24 juin et 6 juillet.

Epreuve orale : sur convocation.

CONTACT



Théo LOISY
01 34 14 02 08
contact.formation@95.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Dates d'informations collectives

En présentiel à Franconville (3 allée Hector Berlioz) en avril, mai et juin.

Alternance / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : en moyenne 1 à 4 jours de formation théorique (calendrier précis fourni le 1er jour de la formation).

Objectifs

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être directeur, en autonomie pédagogique, en Accueil Collectif de Mineurs. Le directeur :

- Participe à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre,
- Assure la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique,
- Accompagne les membres de l'équipe pédagogique et assure leur formation pratique en tant que de besoin,
- Dirige d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service,...),
- Assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM,
- Gère le suivi de la vie quotidienne,
- Organise l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

Contenu de la formation

La formation théorique comprend :

Organiser et évaluer les activités

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur.
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique.
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur.

Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques.
- Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes.
- Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique.

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles.
- Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif.
- Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets.

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques
- Exercices d'application à partir de cas concrets
- Travail en groupe
- Conseil individualisé
- Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.

- Un document écrit d'une vingtaine de pages plus annexes, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.
- Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr





BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF

MENTION ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Franconville (95)

Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 36248

Présentation

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Educateurs sportifs », mention « Activités Aquatiques et de la Natation » est un diplôme professionnel de niveau 4.

Il est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'éducateur sportif territorial (catégorie B).

Son objectif est de former les maîtres-nageurs sauveteurs.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être titulaire de PSE1 « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
- ▶ Produire un certificat médical de non contre indication à l'exercice des activités aquatiques et de la natation datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation (utiliser le bon format).
- ▶ Être titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jours de sa vérification de maintien des acquis.
- ▶ Satisfaire au test technique suivant : (TEP) Présenter une attestation de 400 m nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme à l'Annexe V de l'arrêté du 29 juillet 2021.
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **630 heures** de formation théorique.
- ▶ **952 heures** en situation pratique.

Dates de formations

- ▶ Du **2 octobre 2026 au 1^{er} octobre 2027**.

Lieu

Ifac Val-D'Oise

3 allée Hector Berlioz, 95130 Franconville

Certains modules se déroulent dans les piscines de Montmorency, Herblay, Taverny, Ezanville, Beaumont-sur-oise.

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **30 juin 2026**.

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 800 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence ou le CNFPT pour les employeurs.
Coût de formation parcours partiels	<ul style="list-style-type: none"> ▶ UC1 & 2 : 4 060 € ▶ UC3 & 4 : 6 200 € ▶ UC1 : 1 660 € ; UC2 : 2 400 € ; UC3 : 2 600 € ; UC4 : 3 600 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

CONTACT



Théo LOISY
01 34 14 02 08
contact.formation@95.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Sélections

Les sélections sont mises en place conformément au décret du 10 novembre 2022 et à l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.

1- Epreuve écrite (3 h) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation.

2- Epreuve orale (30 min) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur l'expérience d'animation du candidat. Une expérience, d'au moins 6 mois, est conseillée.

Date des épreuves de sélection :

Epreuve écrite : 25 mars, 14 avril, 23 avril, 19 mai, 8 juin, 24 juin, 6 juillet.

Epreuve orale : sur convocation.

Dates d'informations collectives

À Franconville (3 allée Hector Berlioz) : mars, avril mai et juin 2025.

Alternance / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : 2 jours de cours par semaine en moyenne (calendrier précis sera fourni au 1^{er} jour de formation).

Objectifs

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être éducateur sportif, et devenir maître-nageur sauveteur :

- ▶ Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- ▶ Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation,
- ▶ Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance.

Contenu de la formation

Le diplôme est obtenu par capitalisation de quatre blocs de compétences. Un positionnement est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

- ▶ Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- ▶ Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- ▶ Contribuer au fonctionnement de la structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

- ▶ Concevoir un projet d'animation.
- ▶ Conduire et évaluer un projet d'animation.

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.

- ▶ Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités Aquatiques et de la Natation.

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques.

- ▶ Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation.
- ▶ Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation.
- ▶ Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatique et de la natation.

Méthodes mobilisées

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Exercices d'application à partir de cas concrets
- ▶ Travail en groupe
- ▶ Conseil individualisé
- ▶ Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

La certification se déroule en 3 parties :

UC1-UC2 : explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation – Rédaction d'un document écrit et soutenance orale.

UC3 : Mise en place d'une séance dans le champ de l'apprentissage de la natation – Rédaction d'un document écrit, mise en situation pédagogique et soutenance orale.

UC4 : Demonstration d'aisance aquatique – Mise en situation complète d'une action de secours – Un écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

